**** 

**PROJET « ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES DE LA MONTAGNE A LA MER/ EBA »**

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**Recrutement d’un opérateur de service en vue d’accompagner les Organisations Communautaires de Base(OCB) notamment les associations de pêcheurs, dans l’Instauration des activités apicoles dans la commune de Grand Gosier (Complexe Marigot-Massif la Selle-Anse á pitres)**

### I.- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet d’Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l’application d’une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants communément appelé ABE (Adaptation Basée sur les Ecosystèmes) est un projet financé par le GEF (Fond Global de l’Environnement) et exécuté par le MDE (Ministère de l’Environnement) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) de concert avec des partenaires privilégiés. Avec comme territoire d’intervention:

* le complexe des Trois Baies situé dans le Nord et le Nord-Est du pays,
* le complexe des Baradères-Cayemites dans les Nippes et Grand’ Anse,
* le complexe de Marigot – Massif de la Selle – Anse à Pitres localisé dans le Sud-Est du pays ;

le projet ABE s’articule autour de deux principales composantes :

1. Le renforcement de la résilience face aux menaces climatiques dans les principaux bassins versants et zones côtières en passant par l’aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, et la valorisation et la conservation des ressources naturelles.
2. Le renforcement de la contribution des zones protégées à la conservation de biodiversité et au développement durable dans les zones côtières et marines axé sur une exploitation raisonnée.

En prenant en compte les interactions entre les activités de la ligne de crête au récif, le projet ABE cherche à réduire, tout en conservant la biodiversité menacée dans les bassins versants et les zones côtières et marines, la vulnérabilité des populations pauvres des zones d’intervention aux effets du changement climatique. Ce projet vise donc les résultats que voici:

* + - * Cadre de gouvernance – politiques, plans et décisions en faveur de l’adaptation basée sur les écosystèmes ;
* Conservation et gestion efficace des écosystèmes pour renforcer leur résilience et leur fonctionnalité ;
* Réhabilitation assistée – recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes ;
* Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines ;
* Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées ;
* Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine;

La conservation des ressources naturelles est une utopie en absence d’une politique ou de mesure qui prend en compte les aspects économiques et sociaux des communautés. Les campagnes de protection de la biodiversité qui réussissent, intègrent dans leur mode d’intervention les moyens de vie de la population ciblée. Le projet ABE s’appuie sur cette même approche holistique afin d’efficacement réduire la pression sur  la biodiversité terrestre, côtière et marine. Ce projet est convaincu que la résilience des communautés face aux changements climatiques ne peut être garantie que par le renforcement des moyens d’existence durables. Ces derniers auront donc un double effet, ils réduiront la pression sur les stocks des ressources naturelles et permettront une diversification des sources de revenu des communautés. Dans la perspective de création d’activités génératrices de revenu, il a été reconnu que le Complexe Marigot-Massif La selle-Anse á pitres offre des atouts majeurs insoupçonnés: visites guidées pour les touristes, randonnées en kayak, apiculture, aquaculture. Ces alternatives peuvent graduellement conduire à l’abandon de la pratique de la surpêche et de la coupe abusive des forêts de mangroves*.* Pour mieux conforter l’interdépendance entre le maintien de la biodiversité et l’activité génératrice de revenu, le projet ABE cherche pour l’instant à instaurer des sites apicoles au niveau du complexe.

Au cours des dernières années, l’apiculture bénéficie d’un excellent potentiel de croissance, étant donné qu’à l’heure actuelle, moins de 1 % des ménages du pays ont des abeilles (bien que l’abondante *Prosopis juliflora* convienne aussi pour produire du miel). De plus, 87 % des ruches sont du type traditionnel à faible productivité, ce qui signifie qu’il serait possible d’accroître nettement leur productivité(cf. Prodoc EBA). Le niveau de production de miel du complexe Marigot-Massif La selle- Anse á pitres, est actuellement parmi les plus élevés du pays (avec respectivement 15 % et 13 % du nombre total de ruches existant en Haïti).Cependant, il n’existe pas un site expérimental pouvant servir d’espace de formation dans le domaine apicole au niveau dudit complexe. L’expérience de USAID, dans le programme Farmer to Farmer a incité en espace d’une année, plus de 1000 apiculteurs à reprendre l’élevage des abeilles, avec pour conséquences la restructuration de plus de 300 ruches et une hausse de la production, qui est passée de 3 à 7 gallons (de 14 à 32 litres environ) par ruche.

Au regard de tout ce qui est précédemment mentionné, fournir un accompagnement aux Organisations Communautaires de Base (OCBs) en vue d’instaurer des activités apicoles par la mise en place de nouveaux sites dans le complexe Marigot-Massif La selle- Anse á pitres peut présenter d’énormes avantages pour l’environnement dudit complexe d’intervention de deux manières, d’une part pour remplacer la pêche et d’autre part, comme source de motivation des communautés à préserver les mangroves d’où provient le miel et qui sont aussi vitales pour assurer la viabilité des stocks de poissons. Le projet Adaptation Basée sur les Ecosystèmes(ABE) lance donc cet appel à proposition en vue de recruter le prestataire à même d’accomplir cette mission.

**II.- OBJECTIF**

***Objectif général :***

Accompagner les Organisations Communautaires de Base(OCB) pour l’instauration des activités apicoles dans la commune de Grand Gosier, l’une des communes du complexe d’intervention (Marigot-Massif La Selle- Anse á pitres).

***Objectifs spécifiques***

-Identifier, sur la base de critères prédéfinis, les différentes Organisations Communautaires de Base notamment les associations de pêcheurs bénéficiaires au niveau des zones d’intervention ciblées;

-Fournir des séances de formation et de pratiques sur l’apiculture aux bénéficiaires ;

-Faire l’acquisition des équipements pour les apiculteurs ;

-Orienter les apiculteurs vers des marchés de niche potentiels.

**III.- ZONE D’INTERVENTION**

Compte tenu de leur abondance en mangrove, les localités de Mare-jofrey et terre-rouge deux localités de la section communale de Collines des Chênes, commune de Grand-Gosier, vont constituer la zone d’intervention de cette activité.

**IV.- TACHES PRINCIPALES**

A titre indicatif, le travail qui sera réalisé par le prestataire de service comportera les phases suivantes:

**Phase 1 : Choix des associations de pêcheurs bénéficiaires**

Le prestataire devra proposer des critères pour le choix des 50 bénéficiaires à raison de 25 bénéficiaires par association, qui proviendront, des localités de Mare -jofrey et terre rouge, commune de Grand-Gosier. Vu que l’apiculture, dans le contexte du projet, constitue une alternative à la surpêche ou à la coupe à outrance des mangroves, le prestataire dans le choix des cinquante (50) bénéficiaires devra forcément tenir compte de leurs activités économiques. Ceux qui ont une activité susceptible de nuire à la biodiversité et ne jouissant d’aucune assistance liée à l’apiculture seront priorisés. C’est pourquoi, les bénéficiaires seront issus fondamentalement d’organisations communautaires de base notamment d’associations de pêcheurs. Par ailleurs, compte tenu de l’implication des femmes dans l’élevage des abeilles, la production ou la commercialisation du miel, pour cette activité de renforcement, 40% des bénéficiaires devront être des femmes.

**Phase 2 : Choix des sites et acquisition de équipements/matériels apicoles**

Dans cette deuxième phase, le prestataire est tenu de travailler conjointement avec le responsable de l’apiculture de la Direction Départementale Agricole du Sud’ Est (DDA-SE). L’espace appelé à recevoir les ruches doit répondre aux conditions minimales requises pour l’élevage des abeilles (point d’eau, ombre, plantes à fleurs). Cet espace sera la contrepartie des différentes associations sélectionnées au niveau des zones d’interventions. Pour une meilleure implication des autres champs de compétence, les équipements seront préférablement fabriqués localement. Ceci facilitera la réparation aisée des bris lorsqu’ils surviennent. Dans un souci, d’avoir une meilleure exploitation apicole qui est synonyme d’une forte rentabilité de l’activité au niveau des deux localités suscitées , il est recommandé d’avoir un rucher, constitué de 25 ruches par association. Donc, la firme consultante fournira minimalement à chaque association les équipements suivants :

* Soixante-quinze ruches (partie basse et haute avec les cadres et un mangeoire) par association. Ce qui donne 3 ruches par membre d’association bénéficiaires.
* Une colonie initiale par ruche (avec une reine en bonne santé et ayant une bonne capacité de production)
* Dix enfumoirs ;
* Dix lève-cadres ;

* Vingt voiles ;
* Dix couteaux ;
* Dix brosses ;
* Deux maturateurs
* Deux extracteurs
* Soixante-quinze grilles à reine ;
* Soixante-quinze supports métalliques afin de protéger les abeilles de l'humidité du sol et des parasites ;
* Soixante-quinze Essaim.

**Phase 3 : Séance de formation et de pratique**

Le département du Sud’ Est, dispose un capital naturel disponible (abondance en mangroves) ou des profits qu’il peut générer à partir du miel ou des produits dérivés (cire, gelée royale, hydromel). Pour cela, des séances de formation et de pratiques sont indispensables en vue de transformer des pêcheurs actifs ou des bucherons reconnus en producteurs de miel appelés à jouir via leurs activités des services écosystémiques. Minimalement, les thématiques suivantes pourront être retenues :

* Prérequis à l’élevage des abeilles (courbe de floraison, couverture de plantes mellifères) ;
* Valeurs du miel ;
* Utilisation des équipements d’apiculture ;
* Les autres produits des abeilles (cire, gelée royale, hydromel…) ;
* Initiation à l’entrepreneuriat ;
* Les maladies et menaces les plus courantes de l'abeille.

**Phase 4: Identification de marché de niche et de réseau de commercialisation**

L’octroi des équipements, les séances de formation sont des étapes indispensables dans le processus de proposition d’alternatives économiques aux bénéficiaires. Toutefois elles sont insuffisantes dans une perspective de création de moyens d’existence durables. Par conséquent, le consultant devra permettre aux nouveaux apiculteurs d’avoir accès à des réseaux de commercialisation locaux, régionaux ou nationaux de leurs produits.

**V.- RESULTATS ET PRODUITS ATENDUS**

* Critères de choix des associations bénéficiaires ;
* Liste des 50 bénéficiaires á raison de 25 par association;
* Coordonnées GPS des sites d’installation des ruches ;
* Manuel de l’apprenant en créole sur les différents thèmes de formation ;
* Rapport des formations et des pratiques ;
* Equipements et matériels fournis aux apiculteurs ;

- Rapport sur les réseaux de commercialisation accédés par les associations ciblées.

**VI.- PROFIL**

**Profil du prestataire** :

Le prestataire de service peut être une Firme, OCB, Organisation de la Société civile ou ONG bien imbue de la réalité du complexe Marigot-Massif La selle-Anse á pitres et ayant au moins 3 expériences pertinentes dans la filière apicole. Dans un souci de transfert de connaissances et d’appropriation des activités du projet, le soumissionnaire inclura dans son dossier d’appel d’offre une Organisation Communautaire de Base(OCB) de la zone d’intervention avec laquelle, il compte collaborer ou travailler pour la réalisation des activités.

**Profil du personnel clé :**

***Chef de mission***

***Un ingénieur Agronome démontrant une expertise dans la production de miel***

Au moins 3 ans d’expérience de terrain

***Deux apiculteurs ayant des expériences dans la réalisation des séances pratiques sur le terrain***

Au moins 3 ans d’expérience de terrain

***Un Spécialiste en création d’entreprise***

Licence en économie ou création d’entreprise

**NB.** - Dans un souci d’appropriation du projet et surtout de permettre aux universités de développer des expertises, le prestataire inclura dans son plan de travail et plan d’utilisation des ressources, les services de deux (2) stagiaires (étudiant finissant) qui seront recommandés par EBA.

**VII.- DUREE ET CALENDRIER**

Cette consultation se fera sur une période de six (6) mois à compter de la date de signature du contrat. La firme consultante réalisera les activités en fonction du calendrier établi dans le tableau ci-après.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Livrables**  | **M 1** | **M 2**  | **M 3** | **M 4** | **M 5** | **M 6** |
| Critères de choix des différentes associations bénéficiaires | **X** | **X** |  |  |  |  |
| Liste des 50 bénéficiaires á raison de 25 par associations | **X** | **X** |  |  |  |  |
| Coordonnées GPS des sites d’installation des ruches |  |  | **X** | **X** |  |  |
| Manuel de l’apprenant en créole sur les différents thèmes de formation |  |  | **X** | **X** |  |  |
| Rapport des formations et des séances pratiques  |  |  |  | **X** | **X** |  |
| Rapport final |  |  |  |  |  | **X** |

**VIII. ASPECT ADMINISTRATIF**

Le prestataire qui réalisera l’étude, travaillera sous la supervision du Directeur national du Projet et sous l’autorité du Directeur général de l’ANAP faisant partie de la coordination du projet. Tout extrant ou produit devra être validé par la coordination du projet. Le prestataire utilisera ses propres matériels et équipements informatiques pour la réalisation du travail. Toute documentation ou rapports à soumettre aux responsables du projet doivent être présentés sous les canevas du projet ABE. Les canevas Power Point et Word doivent inclure les logos du MDE, du PNUD et du GEF. Des rencontres techniques pourront être réalisées autant que possible afin de s’assurer d’un bon déroulement de l’étude.

**IX. CANEVAS POUR LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE**

La firme consultante préparera sa proposition financière en fonction des activités décrites dans le canevas ci-après, qui sera utilisé pour évaluer son offre financière :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N o** | **Description des activités**  | **Base de calcul** | **Quantité**  | **Coût unitaire(gourdes** | **Montant Total (gourdes)** |
| **I** | **Services fournis par le personnel**  |  |  |
| Service du bureau principal  |  |  |  |  |
| 1 | Chef de mission  |  |  |  |  |
| 2 | Spécialiste en création d’entreprise |  |  |  |  |
| Service des bureaux locaux  |  |  |  |  |
| 1 | Apiculteurs |  |  |  |  |
| **Sous total 1** |  |  |  |  |
| **II** | **Les taches de consultation** |  |  |  |  |
| Choix des Organisation Communautaires de Base(OCB) notamment les associations de pêcheurs bénéficiaires |  |  |  |  |
| Choix des sites et acquisition des équipements et matériels apicoles |  |  |  |  |
| Séance de formation et de pratique |  |  |  |  |
| Identification de marché de niche et de réseau de commercialisation |  |  |  |  |
| Autres  |  |  |  |  |
| **Sous Total 2** |  |  |  |  |
| **III** | **Achat de matériels et équipements** |  |  |  |
| **Matériels** |  |  |  |  |
| Enfumoir  |  |  |  |  |
| Lèvre-cadre |  |  |  |  |
| Voile  |  |  |  |  |
| Couteau |  |  |  |  |
| Brosse |  |  |  |  |
| **Equipements** |  |  |  |  |
| Ruche |  |  |  |  |
| Essaim |  |  |  |  |
| Support |  |  |  |  |
| Grille á reine  |  |  |  |  |
| Extracteur |  |  |  |  |
| Maturateur |  |  |  |  |
| **Sous total 3** |  |  |  |  |
| **IV** | **Frais administratifs** |  |  |  |  |
| Déplacements (location de véhicules, matériels et autres) |  |  |  |  |
| Impression et reproduction de rapports |  |  |  |  |
| Communication + visibilité(panneaux et autres)  |  |  |  |  |
| Transport et Importation |  |  |  |  |
| **Sous Total 4** |  |  |  |  |
| **V** | **Autres couts connexes (à préciser)** |  |  |  |  |
| **Sous Total 5** |  |  |  |  |
|  |  |
| **Grand Total(I+II+III+IV)** |  |  |  |  |

**X. SOUMISSION DES LIVRABLES ET MODALITES DE PAIEMENT**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables** | **Calendrier (les dates indiquées sont des dates limites)** | **Paiement** |
| -Critères de choix des deux associations bénéficiaires -Liste des 50 bénéficiaires | Présentation du produit 6 semaines après la signature du contrat | 30%, après approbation du livrable |
| -Coordonnées GPS des sites d’installation des ruches-Manuel de l’apprenant en créole sur les différents thèmes de formation | Présentation du produit : 8 semaines après la signature du contrat | 30%, après approbation du livrable |
| Rapport des formations et des pratiques  | Présentation du produit : 9, 12 et 16 semaines après la signature du contrat (3 rapports mensuels) | - |
| Rapport de réception des équipements par les bénéficiaires | Présentation du produit : 18 semaines après la signature du contrat | 15%, après approbation du livrable |
| Rapport sur les réseaux de commercialisation accédés par les deux associations  | Présentation du produit :20 semaines après la signature du contrat | 15%, après approbation du livrable |
| Rapport final  | Rapport final à la fin du contrat | 10%, après approbation de la dernière version du rapport final |